

nation canadienne. Au lieu de consacrer des montants aussi importants à la mise en circulation de nouvelles obligations, dont une partie des revenus sert à payer les intérêts d'une dette déjà contractée, nous pourrions trouver une technique pour que la Banque du Canada soit mise au service du Parlement et de la nation canadienne.

Alors, monsieur le président, avec ces quelques remarques, j'aimerais pouvoir consigner aux *Débats* de la Chambre le tableau n° 13 de l'*Annuaire du Canada*, 1962, publié par le Bureau fédéral de la statistique, mais mes honorables amis les députés de la Chambre ne me permettraient peut-être pas la lecture de tous ces chiffres. Toutefois, j'aimerais bien quand même consigner quelques chiffres significatifs aux *Débats*, afin que les nombreux lecteurs de ce compte rendu puissent se rendre compte jusqu'à quel point la dette nationale est devenue aujourd'hui un fardeau insupportable pour les contribuables canadiens.

En examinant attentivement ce tableau, on constate que l'intérêt sur la dette a atteint un niveau de plus en plus effarant soit près de 854 millions de dollars.

On constate que l'intérêt total sur la dette contractée, de 432 millions de dollars qu'il était en 1952, est passé, en 1961, à la somme de 756 millions de dollars, soit une augmentation de plus de 300 millions, durant l'espace de dix ans.

Je sou mets, monsieur le président, que si un plus grand nombre de gens, dans le public, se donnaient la peine de lire davantage les *Débats* de la Chambre, ils se rendraient compte de tous ces chiffres, et je crois que nous serions tous plus désireux de modifier notre politique monétaire.

(Traduction)

M. Cameron (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur le président, je crois qu'il faudrait être très osé, en cette conjoncture, pour parler longuement. Je ne m'approprierais pas beaucoup de temps du comité. Cependant, ce me semble peut-être une occasion favorable de célébrer, disais-je, les obsèques définitives de ces plutôt malencontreuses aventures financières que nous supportons depuis de six à huit mois.

Je crois qu'on ne devrait pas laisser passer cette occasion sans faire quelques commentaires sur les efforts qu'a déployés le ministre des Finances pour résoudre les problèmes très sérieux auxquels le Canada doit faire face. Ses efforts n'ont peut-être pas remporté beaucoup de succès, mais accordons-lui la note «A» pour les tentatives qu'il a faites en vue de régler le problème de la propriété de l'industrie et des ressources canadiennes. Je

[M. Perron.]

ne pense pas qu'il y ait au comité un député qui n'éprouve de la sympathie pour le ministre et les efforts qu'il a faits pour faire face à ce problème, bien que nous ayons pu nous amuser assez sardoniquement de le voir courir à une porte pour la fermer, puis se précipiter vers une autre porte, de l'autre côté de l'édifice, pour l'ouvrir, en raison des problèmes que créait l'endiguement de l'entrée des capitaux étrangers.

Voilà un problème sérieux, qu'on ne peut écarter en prétendant qu'il est sans conséquence pour le Canada. Je regrette tout simplement que le ministre ait été incapable de mettre au point des méthodes plus efficaces pour préserver l'indépendance économique et, éventuellement, l'indépendance politique du Canada. La difficulté réside peut-être dans le cadre au milieu duquel il a essayé de l'accomplir, et je pense que la seule méthode permettant de résoudre ce problème est celle qui répugnera au ministre des Finances et à ses collègues, c'est-à-dire un programme massif d'investissements publics.

C'est pourquoi je regrette un autre aspect du programme financier du gouvernement à cet égard, c'est-à-dire les conditions en vertu desquelles le régime des pensions transférables a été établi. Je crois que l'occasion était là de régler deux problèmes à la fois: premièrement, en accordant au peuple canadien des allocations de retraite convenables; deuxièmement, en mettant en commun les économies de placements des Canadiens, pour atteindre ce but de l'indépendance. Voilà des questions au sujet desquelles, à mon avis, le gouvernement devra faire quelque chose au cours des prochaines années. Je ne connais pas d'autre façon que de recourir à la méthode des forts investissements publics, et j'espère qu'avant longtemps nous serons en mesure d'applaudir le ministre, alors qu'il aura suivi ce programme.

Il y a une autre question que je veux mentionner tandis que j'ai la parole, et je pense qu'elle constitue également un grave problème pour le Canada. Les résultats de la récente conférence fédérale-provinciale m'inquiètent quelque peu. A mon sens, le gouvernement central a abandonné aux provinces une si grande part de l'autorité en matière d'imposition, que la situation est devenue grave. Ce qui m'a causé du souci, en particulier, c'est que le gouvernement fédéral a consenti à céder une bonne part des droits successoraux. S'il est un champ d'imposition que l'État central aurait dû conserver, tant du point de vue de la justice que de la bonne administration, c'est bien celui-là, à mon avis. A mon sens, il serait injuste de permettre à une province de récolter tous les droits sur une grande succession, composée de placements